



Propositions d'attribution de subventions de la ville de DIJON
Au titre du contrat de ville 2024-2030 – programmation 4ème phase novembre 2025

Quartiers concernés	Orientations municipales	Actions	Porteurs de projet	Montant global Projet 2025	Subvention Contrat de ville 2025
Grésilles	Lien social & émancipation	Boxe Ladies : – Objectifs 2025 : contribuer à développer le sport au féminin facteur de santé, bien-être, confiance en soi et recréer du lien social en favorisant les échanges – Activité programmée : une à deux sessions en soirée par semaine à la MJC de L'Essentiel-le depuis janvier 2025 – Public : une vingtaine d'habitants des Grésilles, des jeunes femmes salariées ou étudiantes, âgées entre 18 et 50 ans	MK Sport	9000 €	5472 €
Grésilles et Fontaine d'Ouche	Lien social & émancipation	Expérimentation de la médiation en santé dans le cadre du contrat local de santé – axe 1 : accès aux droits et aux soins : – Objectifs 2025 : développer le partenariat et le réseau de professionnels de santé, notamment à Fontaine d'Ouche au regard de l'évolution de la démographie médicale (100 acteurs ou professionnels de 46 structures différentes rencontrés) ; poursuivre les rencontres avec les habitants en proposant des accompagnements individuels (100 habitants rencontrés et 30 accompagnements déjà effectués sur le plan de l'accès aux droits et aux soins) ; participer aux actions de sensibilisation et de prévention menées par les partenaires dans les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche (café santé à la résidence Adoma ; ateliers prévention dans les multi-accueils, les Maisons d'éducation populaire ; café convives du Point d'accès aux droits...et participation à 20 actions collectives) – En 2026 un bilan de l'expérimentation sera réalisé	Centre de soins infirmiers	48500 €	5548 €
TOTAL					11020 €

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en pa

Observations
Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.

être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

rtie à l'association, soit versé en totalité à l'association.